

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6/02/2017**

L'an deux mille dix sept le 6 du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation : 30/01/2017

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel,, FUSEAU Michaël, SAURA Michel, SANCHEZ Martine , LE TALLEC Carine, ROUSSEAU Michèle, MAGNOL Pierre, GARD Daniel, BERGEON Gilles, DUCOURNAU Nadine, DUPIELLET Françoise, HERR Severine, TRILLES Carine, FAUCHE Mauricette, DUPERRIN Marc, COVIAUX Christian

ABSENTS EXCUSES :

M. LANNES Jean-Louis qui donne pouvoir à M. ROUX

Mme COUPAUD qui donne pouvoir à M. FUSEAU

SECRETAIRE : Mme HERR

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 9/01/2017. Adopté à l'unanimité.

**INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

N° 1 -17/01/2017 – RULLEAU Jean-Bernard – ZK 180 – Rabot - 7 a 50 - 57 500 €

N° 2 – 20/01/2017 – CDC Bourg – ZN 543 – 19 a – Z.A. Bellevue 3 – 54 431.20 €

N° 3 –20/01/2017 - MARTINEZ Frédéric – ZN 373 – Château Sec – 1 a 68 - 113 000 €

N° 4 – 20/01/2017 - MARTINEZ Frédéric – ZN 373 P – Château Sec – 3 a 78 – 95 000 €

N° 5 – 20/01/2017 – CTS ABRAHAM – ZE 58-60-97-143 – 178 -185 – La Gaillarde 4 ha 73 a 88 – 313 000 €

N° 6 – 25/01/2017 – M. EVAIN, Mlle GINESTET – ZN 506-511-509 – La Galoche – 7a39 - 144 900 €

2017/8- INFORMATIONS MARCHES PUBLICS 2016 – COMMUNE

En application de l'article 133 du code des Marchés Publics et de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009, la commune de PUGNAC informe ses élus et sa population des marchés conclus en 2016 :

MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE -

SANITAIRES MATERNELLE –

- Lot 1 DEMOLITION GO
Entreprise GILLES HT 7 950 € TTC 9540.96
- LOT 2 PLATRERIE
Entreprise SELLIER HT 3 325.10 € TTC 3 990.12 €
- LOT 3 MENUISERIES
SELLIER HT 1 900 TTC 2 280 € avec option HT 1 478 €
- LOT 4 ELECTRICITE
Entreprise HOUSSIERE HT 5 513.59 TTC 6 616.93 €
- LOT 5 PLOMBERIE SANITAIRES

- Entreprise ALBERT HT 12 560.13 € TTC 15 072.16 €
- LOT 6 CARRELAGE FAIENCE
- Entreprise PESQUIER HT 4 582.52 € TTC 5 499.02 €
- LOT 7 PEINTURE
- Entreprise COURBIN HT 1 190.71 € TTC 1 428.85 €
- LOT 8 RACCORDEMENT E.U
- Entreprise BOUCHER HT 6 333.20 € TTC 7 599.84 €
- Soit Total HT 44 833.25 €

TRAVAUX SELF/CANTINE

TECHNI CUISINE HT 29 571 € TTC 35 485.20 €

TRAVAUX VOIRIE :

CMR HT 56 502.09 € TTC 67 802.50 €

2017/9 – INFORMATION MARCHES PUBLICS 2016- Les Jardins d’Augereau Néant

**2017/10 -BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
COMMUNE DE PUGNAC**

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l’article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s’il s’agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L 2411-1 à L2411-9 du C.G.C.T.

Le bilan annuel des cessions et des acquisitions d’immeubles donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal : ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

La politique foncière de la municipalité a toujours eu pour objectifs principaux :

- La protection de l’environnement par des réserves foncières et du patrimoine,
- L’aménagement des voiries et des espaces urbains,
- La protection et le développement du commerce et des activités,
- L’acquisition des biens immobiliers pour la réalisation des équipements prévus au PLU ou en projet,
- L’aménagement et l’amélioration du cadre de vie,
- La politique de l’habitat,
- Le développement des activités culturelles, sportives et sociales,
- L’aménagement du territoire

Pour l’année 2016,

HONORAIRES SEPZ PUGNAC

- Solde achat parcelle ZL 105 à Lartigue pour 1 ha 13 a 35 ca pour la somme de 708.62 €

- CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER du 6/08/2007

17 Notifications en 2016

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,

- CONFIRME la politique menée par la municipalité telle qu'elle est définie dans le présent rapport,
 - APPROUVE les actions menées
 - SE PRONONCE comme suit :
- POUR 19
 CONTRE 0
 ABSTENTION 0

2017/11 -BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES
LES JARDINS D'AUGEREAU

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L 2411-1 à L2411-9 du C.G.C.T.

Le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal : ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

La politique foncière de la municipalité a toujours eu pour objectifs principaux :

- La protection de l'environnement par des réserves foncières et du patrimoine,
- L'aménagement des voiries et des espaces urbains,
- La protection et le développement du commerce et des activités,
- L'acquisition des biens immobiliers pour la réalisation des équipements prévus au PLU ou en projet,
- L'aménagement et l'amélioration du cadre de vie,
- La politique de l'habitat,
- Le développement des activités culturelles, sportives et sociales,
- L'aménagement du territoire

Pour l'année 2016, 1 opération a eu lieu en concordance avec ces objectifs :

-POLITIQUE DE L'HABITAT

La commune a créé « Le Lotissement Les Jardins d'Augereau II) se composant de 5 lots constructibles. Le dépôt des pièces s'est fait chez Me SEPZ notaire à PUGNAC.

23/12/2016 Vente du dernier lot N° 5 cadastré section ZI n° 426 – 9 a 61 - à M. et Mme ORUC - pour un montant de 55 000 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,

- CONFIRME la politique menée par la municipalité telle qu'elle est définie
 - approuve les actions menées
 - se prononce comme suit :
- POUR 19 CONTRE 0 ABSTENTION 0

RENOUVELLEMENT MISE EN DISPONIBILITE CHRISTOPHE TEXIER A reporter s avis pas reçu du CDG

COMPTE ADMINISTRATIF Reporté

COMPTE DE GESTION Reporté

AFFECTATION DES RESULTATS Reporté

NUMEROTATION

M le maire donne lecture de la lettre de M. SICAUD de Gravier Ouest qui fait état d'une mauvaise numérotation et que de ce fait les services du SAMU ont eu du mal à le localiser. Il demande une nouvelle adresse.

Après un large débat, le maire propose une réunion pour en discuter et faire un choix. Il essaiera de faire venir un élu d'une autre commune qui a déjà réalisé une renumérotation.

Il est rappelé que cette numérotation permettrait d'éviter les bis, ter et suivants. Elle répond à l'évolution des quartiers et des restructurations. La numérotation linéaire permet de localiser l'adresse plus rapidement et sécurise ainsi au maximum les interventions d'urgence.

Elle facilite la distribution du courrier et simplifie l'établissement des documents cadastraux ainsi que l'utilisation des systèmes de guidage (GPS)

Mme ROUSSEAU demande plus d'éléments pour pouvoir prendre une décision.

Il est fait mention des professionnels qui auront beaucoup de changements à prévoir, papier en-tête, carte de visite, SIRET...

2017/12 -ADHESION GIRONDE RESSOURCES

Vu l'article 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementales ».

Cette agence (établissement public administratif) intitulée « Gironde Ressources » est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 qui a pour objet de valider les conditions de la création de Gironde Ressources, d'approuver l'adhésion du Département à cette structure et d'approuver le projet de statuts.

Vu le courrier du Président du Conseil Départemental du 14/12/2016 proposant à notre collectivité d'adhérer à Gironde Ressources,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure, DECIDE :

- D'approuver les conditions de la création de Gironde Ressources ainsi que son projet de statuts
- D'adhérer à Gironde Ressources
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant annuel sera fixé par le Conseil d'Administration de Gironde Ressources
- De désigner M. Jean ROUX pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources.
- D'autoriser M. LE MAIRE à signer toute pièce relative à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec Gironde Ressources.

2017/13 -AVENANT SAFER

Après lecture, le conseil municipal émet un avis favorable à la signature de la Convention de Concours Technique permettant ainsi à la commune de bénéficier du service en ligne VIGIFONCIER. Après délibération et à l'unanimité des présents le conseil municipal autorise le maire à signer Cette convention et tous les documents y afférents.

TRAVAUX VOIRIE 2017

-APPEL D'OFFRES ST URBAIN

Le maire présente le dossier des travaux de voirie pour la mise en sécurité de ST URBAIN

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'autoriser à engager la procédure de passation du marché public conformément à la délibération du 3/10/2016.

Le conseil charge le maire de faire paraître l'annonce légale sur HAUTE GIRONDE

2017/14 -FDAVC

Au vu des travaux d'amélioration des VC et mise en sécurité RD 249 , le Conseil Municipal après délibération charge le Maire de présenter un dossier de subvention auprès du Département au titre du FDAVC sur la Voirie Communale.

Montant des travaux	HT	36 752.50	€	TTC	44 103	€
Subvention 35 % sur		12863.37€	x 1.13 =		14 535.60	€
AUTOFINANCEMENT					22 216.90	€

2017/15 -LOGEVIE

Le maire rend compte au conseil de l'entretien qu'il a eu avec M COURJAUD de LOGEVIE qui lui a présenté les nouvelles conventions de PARTENARIAT entre LOGEVIE et la commune pour la répartition des charges et le forfait autonomie qui sera entièrement reversé à la commune.

Après lecture de ces conventions, le conseil municipal à l'unanimité des présents autorise le maire à les signer.

2017/16 -DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – TRAVAUX ECOLES

Le Maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement aux écoles.

Vu le coût des travaux, le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents accepte cette proposition et décide de solliciter le Conseil Départemental pour des subventions afin d'en diminuer le coût pour le budget communal. La dépense est prévue au budget et le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à ces opérations.

Le projet 2017 se décompose en 3 dossiers :

- TRAVAUX ECOLE HT 22 000 € Plafond
Subvention x coefficient 11 000 € X1.13 = 12 430 €
AUTOFINANCEMENT = 9 570 €

- MOBILIER 6 739 € HT
Subvention x coefficient 1 150 € X 1.13 = 1 299 €
AUTOFINANCEMENT 5 440 €

- INFORMATIQUE HT 1 293.54 €
Subvention 517.41 X 1.13 = 584.68 €
AUTOFINANCEMENT 708.86 €

2017/17 – DEMANDE SUBVENTION CONSTRUCTION - BIBLIOTHEQUE/MEDIATHEQUE-

Le conseil municipal après délibération décide la création d'une MEDIATHEQUE dans le centre ville de PUGNAC afin de développer l'attractivité de la commune.

Le projet est présenté à l'ensemble du conseil qui l'accepte

Après délibération le conseil municipal a l'unanimité des présents, vu de coût du projet sollicite l'aide maximum du Département et s'engage à autofinancer la différence.

TRAVAUX HT	572 137.50 €
SUBVENTION 30 %	171 641.25 € x 1.13 coefficient 193 955 €
AUTOFINANCEMENT	378 182.50 €

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des présents décide de lancer une consultation de cabinet d'étude pour une proposition d'aménagement intérieur de cette bibliothèque médiathèque

Label Village Internet @@@2017

Pierre MAGNOL indique que PUGNAC a obtenu à nouveau pour la 3^{ème} fois le label Village internet @@@2017 lors du palmarès du 18^{ème} label national Territoire, Villes et Villages Internet LE 1^{ER} février dernier.

LETRE M. LAYMOND

Après lecture de la lettre de M. LAYMOND, le conseil municipal émet un avis favorable à sa proposition d'organiser un concert dans l'église de PUGNAC le 1^{er} juillet à 15 h.

Mme DUCOURNAU indique que les ventes de l'exposition à la bibliothèque ont permis d'avoir le prêt gratuit de celle-ci.

M. GARD rend compte au conseil de la réunion qu'il a eue avec M. DUCRAUX au sujet de la couverture du tennis et de la bibliothèque.

M DUCRAUX a du refaire les plans d'aménagement de la bibliothèque par rapport à une largeur de porte non conforme.

La commission devra faire un choix sur l'équipement de la bibliothèque.

APPEL D'OFFRES COUVERTURE TENNIS

L'appel d'offres devrait être lancé fin février et le début des travaux en juin.

M. GARD transmet la proposition du SDEEG pour l'entretien de l'éclairage public, le conseil émet un avis favorable à cette offre s'élevant à 8 060.26 €.

Mme ROUSSEAU invite le conseil à la prochaine réunion SYNERGIE sur la douleur le 13/02 prochain à 19h30 à La Popote.

Mme DUPIELLET rend compte au conseil des propositions de la commission de la Culture qui envisage un répertoire des manifestations sur l'année, une séance cinéma plein air et le salon du livre jeunesse (semaine 42).

Elle indique que le prochain conseil d'école de la maternelle aura lieu le 13/02.

M. DUPERRIN déplore le manque d'attention des utilisateurs du micro de la salle des fêtes.
(les piles doivent être enlevées et les fils roulés)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.